



PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TROUVILLE SUR MER

Séance du 21 mars 2023 à 16H

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 21 mars à 16 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer se sont réunis à la Mairie de Trouville sur Mer, sur convocation en date du 15 mars 2023 de Madame la Présidente, Sylvie de GAETANO.

Nombre de conseillers en exercice : 15 - représentés : 1 - Absents : 5 - Quorum : 8

Étaient présents :

Mme Sylvie de GAETANO, Présidente - Mme Martine GUILLON, Vice-Présidente - Mme Dominique VIGNESOULT - M Didier QUENOUILLE - M Stéphane SABATHIER - M Lionel BOTTIN - Mme Stéphanie FRESNAIS - Mme Evelyne WACOGNE - Mme Marie BONHOMME

Étaient représentés :

M Jean-Eudes D'ACHON (pouvoir à Mme Stéphanie FRESNAIS)

Étaient excusés :

M Guy de la BROUSSE - M Pascal BULTEZ - Mme Danielle PEGOT- CAPELLE - M Adrien KERSEBET-VEGEAIS - Mme Sophie MOITIE

Secrétaire de séance:

M Christophe DESCHEPPER

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Procès-verbal du 13 décembre 2022
Présentation d'un nouvel administrateur,

DELIBERATIONS

1. Débat d'orientation budgétaire 2023,
2. Octroi de subvention à un établissement scolaire – Année 2023,
3. Fixation du tarif de la prestation de service aide à domicile,
4. Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer,
5. Autorisation de signer une convention entre le CCAS de Trouville sur Mer et Madame Véronique PRUGNIAUD relatif à la mise en place de groupes d'analyse des pratiques professionnelles pour les aides à domicile et les agents recevant du public – année 2023 – 2024
6. Attribution des aides à la culture à compter du 1^{er} avril 2023
7. Autorisation donnée à la Présidente pour ester en justice

Informations

Informations sur les décisions prises par la Présidente – contrats de louage

Informations sur les décisions prises par la Présidente – marchés publics

SEANCE – POINTS – VOTES ET DISCUSSIONS

Adopté à l'unanimité	Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 décembre 2022
Adopté à l'unanimité	Présentation d'un nouvel administrateur
<p>2023.01 Prend acte</p>	<p>Débat d'orientation budgétaire 2023</p> <p>Mme FRESNAIS demande quand va être voté le compte administratif : le 31 03 2023. Pourquoi apparaît une augmentation des dépenses entre 2021 et 2022 (un agent en plus) ; augmentation des recettes exceptionnelles en 2022 mais il est constaté un problème sur les recettes globalement : donc fragilité du budget.</p> <p>Mme FRESNAIS demande si le vote de 120 000 €uros lors de la délibération modificative n'avait été effectué si le budget serait équilibré ? De plus, elle demande la liste des investissements.</p> <p>M SABATHIER signale un problème au service du portage de repas vendredi dernier avec des livraisons jusqu'à 16h. Il indique que dans le «privé» une solution aurait été anticipée. Mme FRESNAIS fait la remarque que deux trouvillais l'ont interpellé. Des explications sont données par M DESCHEPPER.</p> <p>La ville souhaite maintenir du lien social auprès des seniors vu la fermeture du restaurant la roseraie au 1^{er} avril 2023. C'est pourquoi 2 projets pour les seniors vont démarrer au 1^{er} avril 2023 : un partenariat avec la résidence services la Villa Médicis pour la prise de repas au sein de son restaurant et la signature d'un marché avec un prestataire pour le service de portage de repas à domicile.</p> <p><u>Projet mobilité</u> : partenariat avec une société de taxi à l'heure actuelle puis mise en place en interne d'un service de mobilité communal.</p>
<p>2023.02 Adopté à l'unanimité</p>	Octroi de subvention à un établissement scolaire – Année 2023
<p>2023.03 Adopté à l'unanimité</p>	Fixation du tarif de la prestation de service aide à domicile
<p>2023.04 Adopté à l'unanimité</p>	Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Trouville sur Mer
<p>2023.05 Adopté à l'unanimité</p>	Autorisation de signer une convention entre le CCAS de Trouville sur Mer et Madame Véronique PRUGNIAUD relatif à la mise en place de groupes d'analyse des pratiques professionnelles pour les aides à domicile et les agents recevant du public – année 2023 – 2024
<p>2023.06 Adopté à l'unanimité</p>	Attribution des aides à la culture à compter du 1 ^{er} avril 2023
<p>2023.07 Adopté à la majorité 1 vote contre : Mme FRESNAIS 2 abstentions : Mmes BONHOMME et WACOGNE</p>	<p>Autorisation donnée à la Présidente pour ester en justice</p> <p>Mme FRESNAIS demande pourquoi nomme-t-on C DESCHEPPER dans cette délibération alors qu'une délégation de pouvoir existe déjà ? cela met mal à l'aise et en difficulté l'agent et les membres du conseil. Que s'est-il passé ? Mme la Présidente répond que l'obligation d'ester nécessite de délibérer en citant C DESCHEPPER car un contentieux existe.</p>

	Informations sur les décisions prises par la Présidente - contrats de louage
	Information sur les décisions prises par la Présidente - marchés publics
Fin de séance 17 H 00	



Procès-verbal certifié conforme
 La Présidente,

Sylvie de GAETANO

Publié sous forme électronique sur le site internet de la commune WWW.trouville.fr le :

Date

(Dans la semaine qui suit la séance du conseil d'administration au cours duquel le PV a été arrêté soit : jusqu'au

Un exemplaire papier de ce procès-verbal est également mis à disposition du public

ANNEXE

EN PAGES SUIVANTES : COPIES DES DELIBERATIONS ET DES RAPPORTS CORRESPONDANTS

Sylvie de Gaetano